



TAXE D'APPRENTISSAGE 2014

Contribuer à la réussite de nos étudiants,
c'est mettre les valeurs du sport au service de la société



Centre
de ressources,
d'expertise et
de performance
sportives

Votre taxe d'apprentissage participe au développement de notre établissement



La taxe d'apprentissage est un impôt qui vise à financer le développement de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage.

Il peut être librement affecté à l'établissement de son choix



Deux étapes très simples !

- Choisissez un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA) agréé.
- Indiquez sur le formulaire de votre collecteur vos instructions d'affectations :
CREPS de Poitiers
Château de Boivre
86580 Vouneuil-sous-Biard
SIRET : 19860058700010

Le CREPS est habilité en catégorie «A» et «B» et est aussi une section d'apprentissage (SA).
Votre participation peut prendre la forme d'une contribution en espèces ou en nature.

Date limite de versement de votre taxe à votre OCTA : 28 février 2014

Le CREPS de Poitou-Charentes est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, régi par le décret n° 2011-630 du 3 juin 2011 relatif aux centres de ressources, d'expertise et de performance sportives. Il bénéficie de l'autonomie juridique et financière. Il est opérateur de l'Etat.

Ses missions prioritaires sont d'assurer la préparation de sportifs de haut niveau, d'organiser et dispenser la formation professionnelle, initiale ou continue.



Le CREPS Poitou-Charentes

- 42 hectares
- 93 sportifs de haut niveau
- 1 192 stagiaires
- 12 formateurs
- 22 formations professionnelles aux métiers du sport et de l'animation (niveau IV, niveau III)
- 12 salles de cours équipées d'un vidéoprojecteur
- 1 amphithéâtre de 250 places
- 1 auditorium de 100 places
- 1 CDI de 193 m², 4145 ouvrages, 6 postes informatiques
- 1 salle informatique, 14 postes informatiques
- 16 terrains de sport extérieurs
- 8 salles de sport intérieures
- 2 salles de restauration
- 272 lits sur 4 bâtiments d'hébergement
- 7 km du centre ville de Poitiers



La taxe d'apprentissage est utilisée de façon efficace et performante :



Tables de tennis de table



Matériel audiovisuel



Matériel de fitness



Matériel informatique



Filets de courts de tennis

NOS PROJETS POUR 2014 :

- Remise à niveau de la salle informatique
- Poursuite de la rénovation des salles de cours
- Achat de matériel de fitness (aquabiking)

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST UN ÉCHANGE

Nous établissons des relations privilégiées avec les entreprises qui nous versent la taxe d'apprentissage en accordant une écoute attentive aux besoins de leurs comités d'entreprise.

CONTACT

clubentreprises@creps-poitiers.sports.gouv.fr

Merci pour votre soutien !

CREPS Poitou-Charentes
Château de Boivre
86580 Vouneuil-sous-Biard

Tél : +33 (0)5 49 36 06 00
Fax : +33 (0)5 49 36 06 01
www.creps-poitiers.sports.gouv.fr

